

Règlement complet du jeu concours organisé par Limoges Métropole
via une url accessible depuis son site internet :

<https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/actualites/le-zenith-limoges-metropole-fete-ses-15-ans-1677>

à l'occasion du Flash FM Live Zénith Limoges Métropole

Jeu concours gratuit,

Ouvert du lundi 24 octobre au dimanche 20 novembre 2022 inclus

Préambule

Le Zénith Limoges Métropole fêtera ses quinze ans lors d'une soirée anniversaire organisée le mercredi 23 novembre 2022 en partenariat avec la radio Flash FM : « Le Flash FM Live Zénith Limoges Métropole ». Pour l'organisation de cette soirée, Limoges Métropole fait le choix de s'associer à Flash FM afin de proposer au public un spectacle gratuit sous la forme d'un plateau radio réunissant plusieurs artistes. L'entrée du public au spectacle sera gratuite sur invitation. A cette occasion, Limoges Métropole organise sur son site internet un jeu concours permettant à 460 personnes de gagner un lot de deux invitations pour cette soirée anniversaire (soit un total de 920 invitations à gagner).

Le jeu concours se déroulera **sur une période :**

- **du lundi 24 octobre au dimanche 20 novembre 2022 inclus** (115 lots de 2 invitations gagnés chaque semaine, soit un total de 460 lots de 2 invitations ou 920 places)

Chaque semaine une question différente sera posée sur une page internet développée par Highconnexion, accessible depuis le site internet de Limoges Métropole.

115 personnes seront tirées au sort chaque lundi (les 31 octobre, 7, 14 et 21 octobre) parmi les bonnes réponses (arrêt du jeu le dimanche précédent à 20h). Les 115 gagnants recevront chacun 2 invitations pour la soirée anniversaire. Leurs places leur seront adressées par un push sms contenant une url avec les billets. Le placement est libre et les places non numérotées ; la reproduction est interdite.

Limoges Métropole utilise la solution de jeu en ligne/tirage au sort/envoi des places par push sms proposée par la société Highconnexion.

ARTICLE 1 — ORGANISATION DU JEU

Limoges Métropole, dont le siège social est situé 19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges cedex 1 représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin, organise un jeu concours gratuit intitulé : « Le Flash FM Live Zénith Limoges Métropole », ci-après dénommé « le Jeu », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu sera accessible à partir du site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr.

ARTICLE 2 - DUREE DU CONCOURS

Le jeu-concours sera ouvert **du lundi 24 octobre au dimanche 20 novembre 2022 inclus**.
Le public devra répondre à une question portant sur le Zénith Limoges Métropole ou sur les grands équipements de Limoges Métropole.

Une question différente sera posée chaque lundi sous forme de quizz : 3 réponses au choix, une seule réponse étant exacte. 115 gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses chaque dimanche à 20h.

Ils recevront ensuite un sms contenant un lien qui leur permettra de télécharger leurs places.

- 1^{er} quizz du lundi 24/10 au dimanche 30/10 > arrêt du jeu le dimanche 30/10 à 20h, tirage au sort le lundi 31/10 dans la journée > 115 lots de 2 invitations seront gagnés
- 2^{ème} quizz du lundi 31/10 au dimanche 6/11 > arrêt du jeu le dimanche 6/11 à 20h, tirage au sort le lundi 7/11 dans la journée > 115 lots de 2 invitations seront gagnés
- 3^{ème} quizz du lundi 7/11 au dimanche 13/11 > arrêt du jeu le dimanche 13/11 à 20h, tirage au sort le lundi 14/11 dans la journée > 115 lots de 2 invitations seront gagnés
- 4^{ème} quizz du lundi 14/11 au dimanche 20/11 > arrêt du jeu le dimanche 20/11 à 20h, tirage au sort le lundi 21/11 dans la journée > 115 lots de 2 invitations seront gagnés

ARTICLE 3- CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION

Conditions :

Ce jeu-concours est **gratuit et ouvert à toute personne physique**. Il est accessible depuis le site internet de Limoges Métropole : un lien renvoie les internautes vers la solution de jeu en ligne développée par la société Highconnexion.

Highconnexion gère le jeu, le tirage au sort et l'envoi des places par push sms.

Le jeu est limité à une participation par semaine par personne.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Modalités :

Pour participer, les personnes intéressées doivent répondre à la question posée et saisir leurs coordonnées dans les délais d'ouverture du jeu-concours.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DU GAGNANT

115 gagnants seront tirés au sort les lundis 31/10, 07/11, 14/11 et 21/11/2022 dans la journée parmi les bonnes réponses.

Le tirage au sort sera effectué via l'outil développé par Highconnexion.

ARTICLE 5 - PRIX ET DOTATIONS

Le jeu est doté de récompenses, attribuées aux participants ayant été tirés au sort parmi les bonnes réponses. Il y aura donc 460 gagnants. Chacun des gagnants se verra attribuer un lot de 2 invitations pour la soirée anniversaire des 15 ans du Zénith Limoges Métropole, qu'il recevra par push SMS contenant une url avec les billets, grâce à l'outil développé par Highconnexion.

Les invitations étant gratuites, elles ne peuvent être vendues ni faire l'objet d'un remboursement.

ARTICLE 6 - REMISE DES PRIX

Les gagnants seront ensuite contactés par sms chaque lundi ou mardi qui suit l'arrêt du jeu. Ils seront invités lors de leur participation à communiquer leurs noms, prénoms, adresse électronique et numéro de téléphone afin que les dotations puissent leur être envoyées par push sms, et que les billets puissent faire mention de leur nom et prénom.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

Limoges Métropole ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet d'un traitement mis en œuvre et opéré par Limoges Métropole, responsable de traitement, visant à organiser un jeu-concours dans le cadre des 15 ans du Zenith de Limoges Métropole.

Pour les finalités suivantes :

1. Permettre à Limoges Métropole, par le biais de son sous-traitant, de collecter et de traiter les données à caractère personnel nécessaires à la participation au jeu-concours et au tirage au sort des gagnants.
2. Permettre à Limoges Métropole de traiter les données à caractères personnel nécessaires à la remise des lots aux gagnants à l'issue du tirage au sort réalisé au titre de la finalité 1.
3. Permettre à Limoges Métropole de communiquer autour de cet évènement par le biais des médias qu'elle conçoit et diffuse.
4. Permettre à Limoges Métropole de communiquer autour de cet évènement par le biais des médias qu'elle exploite (réseaux sociaux).

Sur le fondement :

- du consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD).

Le détail de ces finalités, des traitements mis en œuvre par Limoges Métropole ainsi que des droits dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données est consultable dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à l'organisation d'un jeu-concours dans le cadre des 15 ans du Zenith de Limoges Métropole.

Cette politique de protection des données est consultable sur le site internet de Limoges Métropole à l'adresse suivante <https://www.limoges-metropole.fr> ainsi que disponible auprès de la Direction de la Communication de Limoges Métropole.

Pour tout renseignement ou complément d'information, vous pouvez vous adresser :

- A la Direction de la Communication de Limoges Métropole communication@limoges-metropole.fr
- Pour exercer vos droits sur vos données comme indiqué dans la Politique de protection des données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser :
- Au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole dpo@limoges-metropole.fr

En procédant à la saisie de mes données pour participer au jeu-concours, je reconnais avoir pris connaissance des traitements effectués par Limoges Métropole tels que décrits dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à l'organisation d'un jeu-concours dans le cadre des 15 ans du Zenith de Limoges Métropole et y adhérer sans réserve.

ARTICLE 9- ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par Limoges Métropole. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du jeu à l'adresse de Limoges Métropole (voir article 1).

Pour le Président de Limoges Métropole,
par délégation



Le Directeur Général des Services